



BIOETHIQUE  
ET  
DROIT INTERNATIONAL  
ET EUROPEEN  
DES DROITS DE L'HOMME

Actes du colloque de Bordeaux 1<sup>er</sup> et 2 juin 2017

*Sous la direction de*

David SZYMCZAK, Catherine GAUTHIER  
et Sébastien PLATON

*Préface de*

Jean-Paul Costa

## PROPOS D'ACCUEIL

JEAN-PAUL COSTA

*Président de la Fondation René Cassin – Institut international des droits de l'Homme  
Ancien président de la Cour européenne des droits de l'Homme*

Monsieur le Doyen, Mesdames et Messieurs,

J'ai beaucoup de plaisir à ouvrir ce colloque et à accueillir l'ensemble des participants. Je le fais au nom de la Fondation René Cassin, issue de la transformation à la fin de l'année 2015 de l'Institut international des droits de l'Homme, que j'ai l'honneur de présider.

Avant de tenir les propos d'accueil que l'on m'a confiés, je remercie chaleureusement les organisateurs : du côté bordelais Madame Catherine Gauthier et Messieurs Sébastien Platon et David Szymczak, du côté strasbourgeois si je puis dire – cela me fait penser au côté de chez Swann (ou de Méséglise) et à celui de Guermantes – le Professeur Sébastien Touzé, notre directeur.

Depuis quelques années se tiennent annuellement des colloques scientifiques organisés conjointement entre notre institution et des universités de notre pays, rappelant ainsi que l'une des vocations assignées par René Cassin à l'Institut qu'il a créé était la diffusion des connaissances, en lien avec *l'Alma Mater* que ce professeur de droit civil a fidèlement servie pendant des décennies.

Ont ainsi eu lieu des colloques à l'Université de Strasbourg, de Paris II - Assas, d'Aix en Provence, de Toulouse ou encore, d'Angers. C'est le tour de Bordeaux, la ville de Duguit, dont cet amphithéâtre porte le nom, et du Doyen Jean-Marie Auby, et l'administrativiste que j'ai été se sent à l'aise dans cette cité, qui est par ailleurs le site de l'Ecole Nationale de la Magistrature que je connais bien.

Les Actes de toutes ces réunions ont été publiés chez Pedone sous la direction de Sébastien Touzé. Ce sera encore le cas cette fois.

Ce qui me frappe dans le colloque qui va se dérouler cet après-midi et demain, c'est son caractère en quelque sorte nécessaire. Pour paraphraser le Prix Nobel Jacques Monod, il y a plus de nécessité que de hasard dans le choix du thème qui nous réunit.

Depuis vingt ou trente ans, la médecine, la physiologie, la biologie, les neurosciences ont progressé à grande vitesse. Mais cet essor ne manque pas de soulever des problèmes et de susciter des inquiétudes. En France, les premières lois de bioéthique, après l'étude du Conseil d'Etat pilotée par Guy Braibant, datent de 1994. Mais plus de dix ans avant déjà le Président Mitterrand avait décidé la création du Comité national d'éthique, une première dans le monde. Sur le plan européen, la Convention d'Oviedo a été signée dans le cadre du Conseil de l'Europe il y a juste vingt ans, et cet anniversaire sera célébré à l'automne à Madrid. Demain Madame Laurence Lvoff nous en parlera.

Les problèmes liés au développement des sciences de la vie se traduisent en termes de risques de violation des standards des droits de l'Homme. La Cour européenne des droits de l'Homme a rendu ces dernières années des arrêts importants, parfois controversés, pour la plupart en formation de Grande Chambre, ce qui souligne le caractère nouveau et délicat des questions posées.

Il n'est donc pas surprenant que ce colloque cherche à faire le point. Un point provisoire, et peut-être éphémère, sur les rapports – évolutifs – entre les applications des sciences de la vie et la morale et les droits de l'être humain.

Il est également logique que, comme nous l'a dit le Doyen, les organisateurs aient fait appel à des spécialistes de différents domaines : des médecins, des philosophes, des juristes (de droit privé, de droit public, de droits de l'Homme), des juges, des professeurs, des administrateurs.

Il faut les remercier d'avoir répondu à cet appel. L'approche multidisciplinaire est en effet indispensable. Il y a quelques semaines, j'ai participé à Paris à un symposium de l'Institut d'Etudes avancées consacré au « Syndrome E », où on m'avait demandé de parler des neurosciences et du droit. La variété des approches et des disciplines représentées était tout aussi frappante qu'ici.

Les thèmes abordés sont passionnants, et je suis sûr qu'ils vont donner lieu à des débats animés et féconds. Pour avoir siégé dans plusieurs affaires de la Cour de Strasbourg relatives à la bioéthique, je sais que la vérité judiciaire en cette matière ne va pas de soi. Un des orateurs, mon collègue Paulo Pinto de Albuquerque, décrira demain l'attitude du juge face à la bioéthique, avant que le Professeur Frédéric Sudre ne s'interroge sur l'« acceptabilité » des décisions de la CEDH.

Ce ne sont là que quelques présentations, sur une vingtaine en tout, qui nous attendent, ou plutôt que nous attendons avec impatience, ce qui me conduit à m'arrêter là. Je vais donc céder la parole, pour leur rapport

#### PROPOS D'ACCUEIL

introdutif, à Catherine Gauthier et à David Szymczak, puis la présidence de la première session à Sébastien Touzé.

Je voudrais cependant encore dire que je souhaite un grand succès à ce colloque, que je remercie et félicite ses maîtres d'œuvre et ses chevilles ouvrières, et que j'espère que les participants vont éprouver un grand plaisir à y assister ou à l'animer. Tel est mon cas.

## LISTE DES CONTRIBUTEURS\*

- JOËL ANDRIANTSIMBAZOVINA, *Professeur de droit public à l'Université de Toulouse I – Capitole, Directeur de l'Ecole doctorale droit et sciences politiques.*
- XAVIER BIOY, *Professeur de droit public à l'Université de Toulouse I – Capitole.*
- CHRISTIAN BYK, *Juge à la Cour d'appel de Paris, Secrétaire général de l'Association internationale droit éthique et science, Président du Comité intergouvernemental de bioéthique (UNESCO).*
- ANNE BLANDINE CAIRE, *Professeure de droit privée à l'Université de Clermont Ferrand.*
- JEAN-PAUL COSTA, *Président de la Fondation Cassin - Institut international des droits de l'Homme, Ancien président de la Cour européenne des droits de l'Homme.*
- CATHERINE GAUTHIER, *Maitre de conférences en droit public à l'Université de Bordeaux.*
- MARIE GOMES, *Agrégée et docteur en Philosophie, Chargée d'enseignement à l'Université Bordeaux Montaigne.*
- ADELINE GOUTTENOIRE, *Professeure de droit privé à l'Université de Bordeaux.*
- HÉLÈNE HURPY, *Maitre de conférences en droit public à l'Université de Toulon.*
- MARIE LAMARCHE, *Maitre de conférences en droit privé à l'Université de Bordeaux.*
- FABIEN MARCHADIER, *Professeur de droit privé à l'Université de Poitiers.*
- JEAN-PIERRE MARGUÉNAUD, *Professeur de droit public à l'Université de Limoges.*
- JENNIFER MERCHANT, *Professeure en langues à l'Université Panthéon-Assas.*
- PAULO PINTO DE ALBUQUERQUE, *Juge élu au titre du Portugal à la Cour européenne des droits de l'Homme.*
- SÉBASTIEN PLATON, *Professeur de droit public à l'Université de Bordeaux.*
- SANDRINE SANA CHAILLÉ DE NÉRÉ, *Professeure de droit privé à l'Université de Bordeaux.*
- FRÉDÉRIC SUDRE, *Professeur de droit public à l'Université de Montpellier.*
- DAVID SZYMCZAK, *Professeur de droit public à Sciences Po Bordeaux.*
- SÉBASTIEN TOUZÉ, *Directeur de la Fondation Cassin - Institut international des droits de l'Homme, Professeur de droit public à l'Université Panthéon-Assas.*

---

\* Avec l'accord des organisateurs, deux communications orales prononcées lors du colloque des 1<sup>er</sup> et 2 juin 2017 n'ont pas donné lieu à une version écrite dans le présent ouvrage. D'une part, celle de Mme Alexandra DURR, Professeur de médecine et Médecin généticienne à la Pitié Salpêtrière qui, dans le cadre de la première demi-journée du colloque, était intervenue pour traiter de l'approche du praticien (médecin) par rapport à la bioéthique. Et, d'autre part, celle de Mme Laurence LWOFF, Chef de la division de Bioéthique du Conseil de l'Europe qui avait abordé, lors de la troisième demi-journée du colloque, les mécanismes de suivi et de mise en œuvre des règles bioéthiques internationales.

## TABLE DES MATIERES

Sommaire.....	5
Liste des abréviations .....	7
Liste des contributeurs.....	9
Propos d'accueil Jean-Paul COSTA.....	11

### RAPPORT INTRODUCTIF

Catherine GAUTHIER et David SZYMCZAK.....	15
---	----

### PREMIÈRE PARTIE

#### LA DIVERSITÉ DES APPROCHES

Propos introductif Sébastien TOUZÉ .....	29
Droit international et européen des droits de l'Homme et Bioéthique : De quel « Homme » parle-t-on ? Marie GOMES .....	31
Droit de l'Homme et bioéthique : Une approche comparative France-USA ennifer MERCHANT .....	45
Le droit international de la bioéthique constitue-t-il un système normatif global ? Christian BYK .....	57
Une approche par les grands principes : Droits de l'Homme et bioéthique, entre universalité et pluralisme Xavier BIOY .....	93

### DEUXIÈME PARTIE

#### LA RICHESSE DES THÉMATIQUES

Propos introductif Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA .....	109
Le statut de l'embryon humain en Droit international et européen des droits de l'Homme Hélène HURPY.....	111
Droit international des droits de l'Homme et droits génésiques Anne-Blandine CAIRE.....	143

## TABLE DES MATIÈRES

Gestation pour autrui et reconnaissance internationale des filiations Sandrine SANA-CHAILLÉ DE NÉRÉ .....	157
L'identité biologique dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme Adeline GOUTTENOIRE.....	171
Droit international et européen des droits de l'Homme et bioéthique : La fin de vie Marie LAMARCHE .....	187

## TROISIÈME PARTIE LA COMPLEXITÉ DES DÉFIS

Propos introductif Jean-Paul COSTA.....	201
Le juge et la bioéthique Paulo PINTO DE ALBUQUERQUE .....	203
« L'acceptabilité » des décisions de la Cour européenne des droits de l'Homme en matière de bioéthique Frédéric SUDRE .....	215
Le défi de la recherche biomédicale Fabien MARCHADIER .....	235
Bioéthique, droit européen des droits de l'Homme et situations transnationales : la possibilité d'un <i>Law shopping</i> en matière de droit bioéthique.....	247
Sébastien PLATON .....	247

## CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Jean-Pierre MARGUÉNAUD.....	261
-----------------------------	-----



FONDATION RENÉ CASSIN

Institut International des Droits de l'Homme  
International Institute of Human Rights

Procréation médicalement assistée, gestation pour autrui, expérimentation sur le vivant, euthanasie et suicide assisté... Autant de questions, et bien d'autres encore, qui divisent profondément nos sociétés contemporaines et qui se trouvent au cœur de la réflexion bioéthique. Autant de questions que s'efforce par ailleurs de réguler le droit de la bioéthique (aussi appelé biodroit), en particulier s'agissant de concilier le développement du progrès médical et scientifique et la nécessaire préservation des droits fondamentaux de la personne humaine. La tâche s'avère complexe du fait de la sensibilité des thématiques sous-jacentes, de la difficulté à formaliser des consensus sur ces questions à l'échelle nationale et *a fortiori* internationale, mais aussi de l'incertitude qui s'attache à une réflexion en perpétuelle évolution. La bioéthique est certes un « pont vers le futur »... mais vers quel futur ?

A l'occasion de vingt ans de la Convention d'Oviedo, l'objectif de cet ouvrage est de faire un point d'étape sur la façon dont le droit international et européen des droits de l'Homme est venu se saisir de la bioéthique. A cet égard, trois axes de réflexion ont été privilégiés. Le premier, consacré à la *diversité des approches*, reflète le caractère interdisciplinaire de la réflexion bioéthique et s'interroge incidemment sur l'existence d'un langage commun s'agissant de la protection des droits fondamentaux. Le deuxième, consacré à la *richesse des thématiques* est l'occasion d'aborder plus précisément un certain nombre de thématiques (statut de l'embryon, droits génésiques, GPA, identité biologique, fin de vie) à l'aune des questions fondamentales qu'elles posent en matière de respects des droits de la personne humaine. Enfin, le troisième axe, consacré à la *complexité des défis*, revient sur certaines questions liées aux difficultés d'un contrôle supranational véritablement effectif des violations des droits de l'Homme en matière de bioéthique.

**Collection dirigée par Sébastien TOUZÉ**

ISBN 978-2-233-00878-7

30 €